

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MAI 1864.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

En exécution de l'art. 16 de la loi du 15 novembre 1847, j'ai l'honneur de vous présenter, dans la forme habituelle, le rapport sur l'administration et les opérations des Caisses d'amortissement, des dépôts et consignations, pendant l'année 1863.

Quelques changements se sont opérés dans le personnel de la Commission de surveillance instituée près de ces caisses, par l'art. 2 de la loi. MM. Spitaels et Loos ayant cessé de faire partie de la Législature, le Sénat a élu, le 29 décembre dernier, M. Fortamps en remplacement de M. Spitaels, et la Chambre des Représentants a désigné, dans sa séance du 22 du même mois, M. H. de Brouckere pour remplacer M. Loos.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

La Caisse a eu, en temps utile, la libre disposition des fonds que lui avait attribués, pour l'exercice 1863, la loi du Budget de la Dette publique, en conformité des contrats d'emprunt. Ces fonds, qui s'élèvent à fr. 7,311,356 56 c^s, présentent, sur les ressources de l'année 1862, un excédant de fr. 299,487 50 c^s, qui provient de l'accroissement des intérêts des titres amortis.

Le tableau ci-après, en désignant les emprunts, établit l'importance des fonds qui doivent concourir à les éteindre.

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL NOMINAL.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, mis en souscription en 1856.	30,000,000 •	500,000 •	640,180 •	940,180 •
Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1858, et dette de 7,624,000 francs, inscrite au grand-livre en 1847, ci.	58,474,800 •	584,748 •	950,074 •	1,535,422 •
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c, ci.	95,442,852 •	954,428 52	1,277,016 74	2,251,445 06
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'art. 65 du traité du 2 novembre 1842, ci.	84,056,000 •	425,280 •	545,040 •	968,520 •
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,983,800 27 c, capital mis à la disposition du trésor par la loi du 14 juin 1855.	157,015,500 •	788,076 50	450,686 •	1,227,762 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, provenant de la conversion faite en 1857 de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1852, et emprunt de 1860 réunis	60,582,000 •	346,910 •	61,517 •	408,227 •
TOTAL. fr.	495,570,952 •	TOTAL. fr.	7,311,556 56	
En ajoutant le solde des fonds qui étaient restés disponibles au 1 ^{er} janvier 1865, soit				1,521,586 45
on trouve que les moyens dont disposait la Caisse pour les opérations d'amortissement, s'élevaient à fr.				8,852,942 99

Emploi des Dotations.

Les ressources que l'on vient de relever dans l'état qui précède, ont été appliquées, pendant l'année 1865, jusqu'à concurrence de fr. 7,145,253 87 c^s, au rachat de titres de la dette amortissable, ci fr. 7,145,253 87

Il restait donc disponible au 31 décembre, une somme de . . . 1,689,709 12 pour continuer l'amortissement des emprunts à 5 et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, jusqu'au 1^{er} février et au 1^{er} mai 1864.

Les opérations de l'année 1865 se rapportent aux divers emprunts dans la proportion indiquée ci-après.

EMPRUNTS ET DETTES.	SOMMES EMPLOYÉES AUX RACHATS.			CAPITAL NOMINAL des titres rachetés.
	En Belgique.	A Paris.	Total.	
4 p. $\frac{1}{2}$ % de 1856	959,901 98	•	959,901 98	951,000 •
5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1858	554,415 40	767,541 66	1,521,957 15	1,569,555 55
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (conversion de 1844)	2,251,219 50	•	2,251,219 50	2,215,000 •
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (emprunt de 1844)	921,611 49	•	921,611 40	915,000 •
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (conversion de 1855)	1,277,100 71	•	1,277,100 71	1,267,000 •
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).	451,442 95	•	451,442 95	447,000 •
TOTAUX. fr.	6,575,092 21	767,541 66	7,145,253 87	7,550,555 55

On trouvera dans les situations semestrielles publiées au *Moniteur* du 21 août 1863 et du 11 février 1864, les détails qui ne sont ici que résumés. On y verra notamment que les opérations d'amortissement ont toujours été dirigées de manière à concilier les intérêts du trésor avec ceux des prêteurs.

Indiquons sommairement le capital nominal de la dette qui, depuis l'origine des emprunts existants, a été amorti :

4 p. % de 1836.	fr. 16,712,000	»
3 p. % de 1838.	32,806,800	»
4 1/2 p. % (conversion de 1844)	fr. 29,380,149 78	} 53,773,549 78
4 1/2 p. % (emprunt de 1844)	12,424,500	
4 1/2 p. % (conversion de 1853)	10,395,800	
4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis)	1,575,100	
TOTAL DES TITRES AMORTIS.		fr. 103,292,349 78

Il restait donc à racheter, au 31 décembre 1863, des obligations au porteur et des inscriptions nominatives, représentant ensemble un capital de fr. 392,278,582 22 cs, savoir :

Fr. 13,288,000	» en 4 p. %.	
25,668,000	» en 3 p. %.	
353,322,582 22	} fr. 66,062,682 22 en 4 1/2 p. % (conversion de 1844).	
		72,231,500 » en 4 1/2 p. % (emprunt de 1844).
		147,221,500 » en 4 1/2 p. % (conversion de 1833).
		67,806,900 » en 4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).
<hr/>		
TOTAL. fr. 392,278,582 22		

Cours des fonds et frais des rachats.

Jusque vers la fin du mois d'octobre, les fonds belges se sont maintenus à des taux très-fermes.

A cette époque, la rareté de l'argent et les préoccupations au sujet des événements politiques ont amené une baisse assez notable sur le 2 1/2 p. %.

Le 3 et le 4 p. % n'ont guère varié. Ces fonds du reste sont peu sensibles aux fluctuations de la bourse, ainsi que cela a été expliqué dans les rapports antérieurs.

Le 4 1/2 p. % est descendu à fr. 98 65 cs, mais s'est relevé aussitôt, et son cours se rapproche aujourd'hui de nouveau du pair, grâce au fonctionnement régulier de l'amortissement.

Le tableau ci-après signale les écarts dans les prix des acquisitions faites en 1862 et en 1863.

EMPRUNTS ET DETTES.	COURS des opérations en 1863.		DIFFÉRENCES.	COURS des opérations en 1862.		DIFFÉRENCES.
	Le plus bas.	Le plus élevé.		Le plus bas.	Le plus élevé.	
	5 p. %	83 " .		85 50	0 50	
4 p. %	98 50	99 " .	0 50	97 " .	99 25	2 25
4 1/2 p. %	98 05	100 " .	1 55	97 50	100 " .	2 50

Les frais supportés par le trésor, du chef des opérations d'amortissement dont il a été rendu compte, s'élèvent à la somme de fr. 13,287 94 c^s, savoir :

Fr. 7,609 36 pour la commission allouée à MM. de Rothschild frères,
par le contrat du 21 juin 1858, relatif à l'emprunt
5 p. %.

5,678 58 pour frais de courtage résultant des rachats effectués en
Belgique.

ENSEMBLE. fr. 13,287 94

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Cautionnements des comptables publics et des contribuables.

Ce service continue sa marche ascendante. Pendant l'année 1863 :

Les versements se sont élevés à fr. 1,603,112 09

Les remboursements à. 984,178 82

Il en résulte un excédant de recette de. fr. 618,933 27

qui, avec le solde existant au 1^{er} janvier 1863, soit. 13,308,354 86

porte le montant des cautionnements restant en dépôt, à. . fr. 13,927,288 13

Cette somme se compose :

1° De cautionnements inscrits au nombre de 4585 pour . fr. 13,552,441 13

2° De cautionnements non inscrits. 374,847 "

Les cautionnements en fonds publics, déposés chez les agents du caissier de l'État, par les redevables de droits de douanes et d'accises, représentaient, au 31 décembre 1862 :

	Ancien service.	Nouveau service.
Un capital de fr.	444,400 »	»
Le capital des fonds inscrits en 1863, s'élève à.	79,000 »	63,000 »
	<hr/>	<hr/>
TOTAL. fr.	523,400 »	»
Celui des restitutions effectuées étant de . . .	22,400 »	27,000 »
	<hr/>	<hr/>
il restait en dépôt au 1 ^{er} janvier 1864. . . . fr.	501,000 »	36,000 »
	<hr/>	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	537,000 »	»

Consignations.

Les consignations judiciaires et légales, faites dans les conditions déterminées par la loi du 28 nivôse an XIII, s'élevaient, à la date du 1^{er} janvier 1863, à fr.

Il a été confié à la caisse, pendant l'année 1863.

TOTAL. fr.

Les restitutions faites en 1863 étant de

il restait en dépôt, au 1^{er} janvier 1864 fr.

Le chiffre des consignations que la caisse a reçues en 1863, et qui représentent le capital de fr. 3,111,000 39 c^s, est de 791. Le nombre des restitutions a été de 1270, et il a été payé, outre le capital de fr. 2,907,425 60 c^s, une somme de fr. 118,266 81 c^s pour les intérêts.

Les indemnités allouées du chef d'expropriations d'immeubles pour cause d'utilité publique figurent pour environ 1,100,000 francs dans le montant des consignations de l'année, et les versements de fonds pour compte de faillites y ont contribué pour 550,000 francs.

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Les cautionnements des agents de change et des courtiers de commerce sont fournis en numéraire; ceux des entrepreneurs peuvent l'être soit en espèces, soit en fonds publics nationaux ou en obligations à 4 1/2 p. 0/0 de la société du crédit communal.

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

	Définitifs.	Provisoires.
Solde au 31 décembre 1862 fr.	1,334,068 11	nouveau service.
Versements renseignés en 1863.	886,050 »	2,662,795 »
TOTAL. fr.	2,220,118 11	
Remboursements effectués en 1863	582,117 35	2,519,595 »
En dépôt au 1 ^{er} janvier 1864 fr.	1,638,000 76	143,200 »

CAUTIONNEMENTS EN FONDS PUBLICS.

Ancien service.

Le tableau ci-après donne la situation des cautionnements en fonds publics, déposés chez les agents du caissier de l'État, par application de l'article 8 de l'arrêté royal du 23 juin 1851.

	NATURE DES DÉPÔTS.				Montant.
	OBLIGATIONS DE L'ÉTAT				
	à 2 1/2 p. ‰.	à 3 p. ‰.	à 4 p. ‰.	à 4 1/2 p. ‰.	
Capital nominal des titres inscrits à la date du 31 décembre 1862 . . . fr.	2,037,700 »	443,000 »	72,000 »	3,059,000 »	6,513,700 »
Dépôts renseignés et inscrits en 1863.	32,000 »	»	»	1,277,700 »	1,300,700 »
TOTAL. fr.	2,069,700 »	443,000 »	72,000 »	5,236,700 »	7,825,400 »
Restitutions faites en 1863	1,151,300 »	504,000 »	7,000 »	2,402,200 »	3,924,500 »
En dépôt au 1 ^{er} janvier 1864 . . . fr. (Capital nominal).	918,400 »	141,000 »	65,000 »	2,774,500 »	5,898,900 »

Nouveau service.

Voici maintenant le résultat de la mise à exécution des dispositions de l'arrêté royal du 22 décembre 1862.

	NATURE DES DÉPÔTS.					Total.
	OBLIGATIONS DE L'ÉTAT				OBLIGATIONS à 4 1/2 du crédit communal.	
	à 2 1/2 p. ‰.	à 3 p. ‰.	à 4 p. ‰.	à 4 1/2 p. ‰.		
Dépôts fr.	688,000 »	412,000 »	14,000 »	7,002,150 »	4,514,600 »	12,430,750 »
Restitutions. . . .	314,000 »	271,000 »	6,000 »	3,514,000 »	1,786,600 »	5,891,600 »
En dépôt au 1 ^{er} janv. 1864 fr.	374,000 »	141,000 »	8,000 »	3,488,150 »	2,528,000 »	6,559,150 »

Placements ou achats et réalisations.

La caisse des dépôts et consignations, après avoir consulté la commission de surveillance, et conformément à l'avis de celle-ci, a fait, pendant l'année 1863, les opérations suivantes :

Elle a acheté à la Bourse de Bruxelles un capital nominal de 253,000 francs, en titres de la dette 3 p. 0/0, pour le prix de fr. 210,295 08 c.

Elle a successivement vendu à la caisse d'amortissement, pour satisfaire aux conditions des contrats d'emprunts, savoir :

Le 15 janvier, un capital de fr. 100,000	»	en titres 4 ¹ / ₂ p. 0/0	fr. 99,900	»
Le 30 juin, un capital de . . . 431,133	33 ¹ / ₃	en titres 3 p. 0/0	381,576	66
Le 10 décembre: 1° un capital de 457,000	»	en titres 3 p. 0/0	386,165	»
et 2° un capital de 317,000	»	en titres 4 p. 0/0	313,830	»

Ces réalisations ont laissé un excédant disponible sur les divers services de la Caisse des dépôts et consignations; une partie du fonds disponible est tenue en réserve pour faire face aux éventualités qui pourraient se produire en ce qui concerne le service courant; le surplus recevra une affectation prochaine.

Dépenses à charge du Budget de la Dette publique.

Intérêts, à 4 p. 0/0 l'an, des cautionnements des comptables et de ceux des contribuables pour sûreté de droits de douanes et d'accises	fr.	549,150	08
Intérêts, à 5 p. 0/0, du chef des cautionnements d'adjudicataires, etc.		55,613	07
Intérêts, également à 5 p. 0/0, des consignations de toute nature.		118,266	81
TOTAL DE LA DÉPENSE.	fr.	703,009	96

Recettes au profit du Budget des Voies et Moyens et du fonds spécial.

Versement au Trésor du produit des fonds publics acquis au moyen des capitaux des cautionnements et des consignations	fr.	882,824	19
<i>Fonds spécial.</i> — Augmentation de revenu provenant de la réalisation de fonds à 3 et à 4 p. 0/0, et du remploi en obligations à 4 ¹ / ₂ p. 0/0.		12,833	91
TOTAL.	fr.	895,658	10
La dépense étant de		703,009	96
l'excédant de la recette est de	fr.	192,648	14

Ainsi que l'observation en a été faite précédemment, cet excédant ne constitue point exactement le montant des bénéfices réalisés; il représente seulement la différence entre les intérêts des cautionnements et des consignations liquidés par le trésor, et les arrérages provenant des placements en fonds publics et dont le montant a été versé dans la caisse de l'État, par application de l'article 14 de la loi du 15 novembre 1847.

Il n'a donc pas été tenu compte des intérêts de consignations échues mais non réclamées; cette remarque s'applique principalement aux consignations judiciaires et à certaines consignations légales, au sujet desquelles il y a contestation, et dont, par conséquent, l'exigibilité des intérêts qui subissent le sort du principal, est subordonnée à la terminaison des instances.

Les tableaux qui accompagnent le présent rapport, et les situations semestrielles publiées dans le *Moniteur* du 21 août 1863, n° 233, et du 11 février 1864, n° 42, fournissent de plus amples renseignements sur les opérations des deux caisses, et permettent de mieux apprécier les détails et les circonstances des faits signalés.

Bruxelles, le 31 mars 1864.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



OBSERVATIONS

De la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement, sur le rapport annuel de M. le Ministre des Finances.

La Commission instituée par l'article 2 de la loi du 15 novembre 1847, ayant reçu communication du rapport à présenter aux Chambres législatives, par le Ministre des Finances, sur les opérations de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, constate que ce rapport, rédigé suivant le vœu de l'article 16 de ladite loi, résume avec précision les opérations de l'année 1863, et qu'il établit avec exactitude la situation des deux Caisses à la date du 31 décembre de cette année; elle ne peut donc que se référer aux faits consignés dans ce rapport.

Les valeurs appartenant aux deux Caisses ont été l'objet de vérifications périodiques, ainsi que l'exige l'article 15 de la loi. La Commission a reconnu, chaque fois, leur parfaite concordance avec les états de situation.

L'amortissement de la dette a eu lieu conformément aux lois et aux contrats qui la régissent. Les rachats faits à la bourse ont été échelonnés de manière à concilier les intérêts du Trésor avec ceux des prêteurs. Les titres amortis ont été brûlés publiquement, en présence d'un membre de la Commission, suivant les prescriptions de la loi; des procès-verbaux ont été dressés de ces opérations.

Les mutations qu'a subies le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations, par suite de la cession des titres de divers emprunts à la Caisse d'amortissement, ont eu lieu avec l'assentiment de la Commission. Toutefois elle a cru devoir insister pour que des mesures fussent prises le plus tôt possible à l'effet de rendre productifs d'intérêts les fonds non réappliqués.

La Commission croit utile de rappeler qu'elle a été consultée l'année dernière sur l'utilité qu'il y aurait de confier le dépôt des valeurs appartenant aux deux Caisses à la Banque Nationale, en sa qualité de caissier de l'État. Cette mesure a reçu son exécution. La Commission est d'opinion qu'elle présente toutes les garanties désirables sous le double rapport du maintien du principe de la surveillance et du contrôle institués par la loi, et de la conservation des valeurs.

Conformément à l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, la Commission s'est rendue, le 31 décembre dernier, à l'administration de la Trésorerie et de la Dette publique, où elle a arrêté le journal et le grand-livre de l'année 1862, et le journal de l'année 1863.

La Commission de surveillance, en exprimant ses regrets de la perte récente de M. Quarré, directeur-général de la Trésorerie et de la Dette publique, avec lequel elle a constamment entretenu des relations aussi agréables qu'utiles, se plaît à rendre hommage à la mémoire de cet administrateur consciencieux et éclairé.

Bruxelles, le 11 avril 1864.

La Commission :

Th. FALLON, *président.*

H. DE BROUCKERE, *Ministre d'État.*

FORTAMPS.

JACQ. VERREYTT.

J.-D. T'KINDT-VANDERKUN.



ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE
DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1863.

FONDS D'AMORTISSEMENT, EMPLOI DE CES FONDS

ET ENCAISSE DISPONIBLE.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						Total.
	4 p. % 1856.	3 p. % 1838.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1853.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1900 réunis).	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles résultant des engagements contractés par l'État.	300,000	384,748	954,428 52	423,280	788,076 50	540,010	5,397,442 82
Intérêts produits pendant l'année 1865, par les capitaux amortis.	640,180	950,074	1,277,016 74	545,040	430,080	61,517	5,015,015 74
	940,180	1,555,422	2,231,445 06	968,320	1,227,762 50	408,227	7,511,556 56
Dotations et intérêts des années antérieures.	14,521,600	22,756,481 33	26,851,074 57	11,301,085 23	9,285,687 25	1,265,852	86,050,760 58
	15,461,780	24,291,005 55	29,082,510 63	12,529,405 23	10,513,449 75	1,672,059	93,551,116 04

EMPLOI ET ENCAISSE.

Coût des rachats effectués pour le compte de la Caisse, pendant l'année 1865.	939,901 98	1,521,057 15	2,251,210 59	921,611 49	1,277,100 71	451,442 05	7,143,255 87
Coût des rachats effectués antérieurement.	14,522,584 85	22,756,061 80	26,178,025 85	10,905,555 59	8,958,826 72	1,127,541 07	84,518,173 05
	15,462,286 85	24,078,910 04	28,410,145 42	11,915,145 08	10,215,927 45	1,578,984 02	91,661,407 82
Encaisse. { Soldes actifs	.	212,084 20	672,374 21	414,260 15	207,522 52	93,074 08	1,680,709 12
{ Solde passif.	506 85	
	15,461,780	24,291,005 55	29,082,510 63	12,529,405 23	10,513,449 75	1,672,059	93,551,116 04

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						Total.
	4 p. % 1856.	5 p. % 1858.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1855.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 réunis).	
Titres rachetés pendant l'année 1865.	941,000 »	1,569,355 35	2,215,000 »	915,000 »	1,267,000 »	447,000 »	7,350,555 55
Titres rachetés antérieurement . . .	15,771,000 »	31,257,466 67	27,167,149 78	11,511,500 »	9,126,800 »	1,128,100 »	95,942,016 45
	16,712,000 »	32,806,800 »	29,580,149 78	12,424,500 »	10,393,800 »	1,575,100 »	103,292,549 78
Titres brûlés	16,258,000 »	32,140,800 »	28,925,149 78	12,549,500 »	10,070,800 »	1,462,100 »	101,186,549 78
Titres frappés du timbre : <i>Rachetés pour l'amortissement</i>	474,000 »	666,000 »	455,000 »	75,000 »	323,000 »	113,000 »	2,106,000 »
	16,712,000 »	32,806,800 »	29,580,149 78 (a)	12,424,500 » (b)	10,393,800 » (a)	1,575,100 » (a)	103,292,549 78 (c)

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1865.

CAPITAL NOMINAL.

1° Des titres émis	50,000,000 »	58,474,800 »	95,442,832 »	84,656,000 »	157,615,500 »	69,582,000 »	495,570,952 »
2° Des titres amortis	16,712,000 »	32,806,800 »	29,580,149 78	12,424,500 »	10,393,800 »	1,575,100 »	103,292,549 78
5° Des titres à amortir	15,288,000 »	25,668,000 »	66,062,682 22	72,231,500 »	147,221,500 »	67,806,900 »	392,278,582 22

(a) Le capital nominal des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. % des emprunts 5 p. % de 1831, 1832, 1840, 1842, 1848 et 1852, y compris celui qui a été racheté avec la réserve de fr. 5,985,776 27 c^s (art. 5 de la loi du 1^{er} décembre 1852) s'élevait à fr. 34,622,113 96

(b) La réduction de la dette flottante, au moyen du fonds d'amortissement de cet emprunt (loi du 22 mars 1844, art. 2, § 3) a été de 493,826 67

(c) Ce qui, avec la somme ci-dessus de 103,292,549 78

porte le capital amorti à la somme totale de fr. 138,408,290 41

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

RECETTES.

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1862.

Cautionnements 4 p. % restant à inscrire. fr.	380,030 »	
— 4 p. % inscrits.	12,928,324 86	
Ordonnances de remboursement émises et non payées.	52,946 56	
		13,361,301 42
Cautionnements 3 p. % restant à inscrire.	52,300 »	
— 3 p. % inscrits	1,281,768 11	
		1,334,068 11
— en fonds publics. Adjudicataires	6,513,700 »	
— — Contribuables	444,400 »	
		6,958,100 »
Consignations non remboursées		6,521,215 75
Mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. % restant à payer		2,485 99
Sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations.		20,317,300 50
Sommes appliquées à la formation d'un fonds spécial		120,704 54
		48,615,176 11

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1863.

Cautionnements de comptables et de contribuables. {	Versements en numéraire	1,603,112 09	
	Dépôts. {	Fonds publics. — Ancien service	79,000 »
		Id. — Nouveau service	65,000 »
Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux. {	Versements en numéraire	886,050 »	
	Dépôts. {	Fonds publics. } Ancien service	1,309,700 »
		Numéraire. } Nouveauservice. fr. 2,662,793	15,093,545 »
		Fonds publics	

A REPORTER. fr. 67,649,583 20

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1863.

DÉPENSES.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1863.

	Payements par les agents du trésor :				
Cautionnements de comptables et de contribuables.	1° De mandats de rembour- sement émis par la Caisse des dépôts	en 1862 . fr.	52,346 56	} 4,033,789 58	
		en 1863	957,220 01		
	2° De mandats émis par le trésor public pour remboursement de quittances de verse- ment		24,222 81		
	Restitutions de fonds publics.	(Anciens dépôts	22,400 »		
		(Nouveaux dépôts	27,000 »		
Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	Restitutions.	Payements de mandats de remboursement	579,580 65		
		(Fonds publics.) Ancien service.	3,924,500 »	} 8,411,195 »	
			(Numéraire. .) Nouveau — 2,549,595 »		
			(Fonds publics. — — 5,891,600 »		
A REPORTER. fr.			13,998,465 05		

RECETTES.

	REPORT. fr.	67,649,585 20	
Consignations de toute nature, faites chez les conservateurs des hypothèques préposés de la Caisse des consignations.		3,141,000 39	
Revenus	Produit de l'emploi des fonds déposés en numéraire	896,462 42	
Crédits ouverts chez le caissier de l'État.	{ Transfert des soldes disponibles dans les caisses du trésor public 804 32 Transfert du versement fait au trésor public au profit du fonds spécial 12,833 91 }	13,638 23	
Fonds nationaux.	{ Achat, pour compte du fonds ordinaire, d'un capital nominal de 253,000 francs, titres 3 p. % 210,295 08 Achat, pour compte du fonds spécial, d'un capital nominal de 12,550 francs, titres 4 1/2 p. %, ayant coûté. 12,603 13 }	222,898 21	
Intérêts liquidés sur les fonds déposés en numéraire.	{ Cautionnements de comptables et de contribuables, à 4 p. % 549,130 08 Id. des entrepreneurs, adjudicataires, etc., à 3 p. % 35,613 07 Consignations de toute nature 118,266 81 }	703,009 96	
	A REPORTER. fr.	72,596,592 41	

DÉPENSES.

	REPORT. fr.	15,998,465 05										
Consignations (Remboursements sur les).		2,907,425 60										
Application des revenus.	<table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Remboursement à la Caisse des dépôts des intérêts bonifiés par elle sur ses achats de fonds publics</td> <td style="text-align: right;">804 32</td> <td rowspan="3" style="font-size: 3em; padding-left: 10px;">}</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; padding-left: 10px;">896,462 42</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Versements pour le compte du fonds spécial.</td> <td style="text-align: right;">12,833 91</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Versements au profit du Budget des Voies et Moyens</td> <td style="text-align: right;">882,824 19</td> </tr> </table>	Remboursement à la Caisse des dépôts des intérêts bonifiés par elle sur ses achats de fonds publics	804 32	}	896,462 42	Versements pour le compte du fonds spécial.	12,833 91	Versements au profit du Budget des Voies et Moyens	882,824 19			
Remboursement à la Caisse des dépôts des intérêts bonifiés par elle sur ses achats de fonds publics	804 32	}	896,462 42									
Versements pour le compte du fonds spécial.	12,833 91											
Versements au profit du Budget des Voies et Moyens	882,824 19											
Dispositions sur le caissier de l'État.	<table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Payment des fonds publics achetés à titre d'emploi des arrérages et des revenus du fonds spécial</td> <td style="text-align: right;">12,605 15</td> </tr> </table>	Payment des fonds publics achetés à titre d'emploi des arrérages et des revenus du fonds spécial	12,605 15	12,605 15								
Payment des fonds publics achetés à titre d'emploi des arrérages et des revenus du fonds spécial	12,605 15											
Fonds nationaux	<table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Réalisation d'un capital nominal de fr. 908,555 35 1/3 c^s, titres 3 p. %/o, pour</td> <td style="text-align: right;">767,541 66</td> <td rowspan="3" style="font-size: 3em; padding-left: 10px;">}</td> <td rowspan="3" style="vertical-align: middle; padding-left: 10px;">1,181,271 66</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Idem de 317,000 francs, titres 4 p. %/o</td> <td style="text-align: right;">515,830 »</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Idem de 100,000 francs, titres 4 1/2 p. %/o</td> <td style="text-align: right;">99,900 »</td> </tr> </table>	Réalisation d'un capital nominal de fr. 908,555 35 1/3 c ^s , titres 3 p. %/o, pour	767,541 66	}	1,181,271 66	Idem de 317,000 francs, titres 4 p. %/o	515,830 »	Idem de 100,000 francs, titres 4 1/2 p. %/o	99,900 »			
Réalisation d'un capital nominal de fr. 908,555 35 1/3 c ^s , titres 3 p. %/o, pour	767,541 66	}	1,181,271 66									
Idem de 317,000 francs, titres 4 p. %/o	515,830 »											
Idem de 100,000 francs, titres 4 1/2 p. %/o	99,900 »											
Intérêts de consignations et de cautionnements en numéraire.	<table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Ordonnances émises pour paiement d'intérêts de cautionnements 4 p. %/o</td> <td style="text-align: right;">549,130 08</td> <td rowspan="4" style="font-size: 3em; padding-left: 10px;">}</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle; padding-left: 10px;">704,626 40</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Mandats de paiement d'intérêts de cautionnements 3 p. %/o acquittés par les parties intéressées</td> <td style="text-align: right;">37,161 19</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Idem prescrits au profit du trésor public</td> <td style="text-align: right;">68 02</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Ordonnances émises pour régulariser les paiements d'intérêts de consignations</td> <td style="text-align: right;">118,266 81</td> </tr> </table>	Ordonnances émises pour paiement d'intérêts de cautionnements 4 p. %/o	549,130 08	}	704,626 40	Mandats de paiement d'intérêts de cautionnements 3 p. %/o acquittés par les parties intéressées	37,161 19	Idem prescrits au profit du trésor public	68 02	Ordonnances émises pour régulariser les paiements d'intérêts de consignations	118,266 81	
Ordonnances émises pour paiement d'intérêts de cautionnements 4 p. %/o	549,130 08	}	704,626 40									
Mandats de paiement d'intérêts de cautionnements 3 p. %/o acquittés par les parties intéressées	37,161 19											
Idem prescrits au profit du trésor public	68 02											
Ordonnances émises pour régulariser les paiements d'intérêts de consignations	118,266 81											
	A REPORTER. fr.	19,700,855 94										

RECETTES.

REPORT. . . . fr. 72,596,592 41

TOTAL. . . . fr. 72,596,592 41

DÉPENSES.

REPORT. fr. 19,700,855 94

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1863.

Cautionnements 4 p. %o restant à inscrire fr.	374,847	»	
— 4 p. %o inscrits	15,552,441	15	
Ordonnances de remboursement émises et non payées.			
{ Exercice 1862	600	»	
{ Exercice 1863	2,736	»	
			13,930,624 13
Cautionnements 3 p. %o restant à inscrire	2,536	70	
— 3 p. %o inscrits	1,658,000	76	
			1,640,537 46
— en fonds publics (adjudicataires, etc.).			
{ Ancien service	3,898,900	»	
{ Nouveau service	6,718,350	»	
— en fonds publics (contribuables).	501,000	»	
			11,118,250 »
Consignations non remboursées.	6,724,790	54	
Mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. %o, restant à payer	869	85	
Sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations.	19,547,128	04	
Sommes appliquées à la formation du fonds spécial	133,538	45	
			52,895,758 47
			TOTAL. 72,596,592 41